

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**27 SEPTEMBRE 2023**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET  
**Cessions de véhicules**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 28 septembre 2023  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 28 septembre 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 septembre 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 27 septembre à 20 heures, le  
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-  
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le  
20 septembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de  
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,  
Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
SOLIGNAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE,  
Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC,  
Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD,  
Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN,  
Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame  
GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,  
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame  
LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame  
BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur  
LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame  
GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE,  
Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO,  
Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur  
ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

**Avaient donné procuration :**

Madame PEUGNET à Madame de JACQUELOT  
Monsieur MILOUTINOVITCH à Mme HABERT-DUPUIS  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Madame SLEMPKES à Madame BOGE  
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE

**Secrétaire de séance :**

Madame GOTTI

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20230927-23-F-10-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 F 10

**OBJET** : CESSIONS DE VÉHICULES

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye revend du matériel ancien ou n'ayant plus d'utilité par l'intermédiaire d'une plateforme d'enchères en ligne destinée aux collectivités territoriales appelée AGORASTORE. La Ville propose un bien, détermine un prix de base et les acheteurs potentiels surenchérisent. Le plus fort enchérisseur remporte le lot.

Lors de la vente numéro 36 qui s'est déroulée du 7 au 23 juillet 2023, la Ville a mis aux enchères deux véhicules techniques : Un Polybenne M180 et un Maxity Hayon 20 m<sup>3</sup> de marque RENAULT. Ces deux véhicules étant cédés sans contrôle technique, ils n'étaient destinés qu'à des professionnels avec des enchères de base faibles fixées respectivement à 800 € et 1 000 €.

Par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire la compétence d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. Au-delà de ce montant, le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à procéder aux cessions.

Lors de la vente, les enchères sur ces deux véhicules ont dépassé le seuil de 4 600 €. Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur l'aliénation de ces biens.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire de procéder à l'aliénation d'un véhicule RENAULT Polybenne M 180 immatriculé AX – 011 – RG et d'un véhicule RENAULT Maxity Hayon 20 m<sup>3</sup> immatriculé AJ – 655 – LT pour un montant supérieur à 4 600 €.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'aliénation du véhicule RENAULT Polybenne M 180 immatriculé AX – 011 – RG et du véhicule RENAULT Maxity Hayon 20 m<sup>3</sup> immatriculé AJ – 655 – LT pour des montants respectifs supérieurs à 4 600 €.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*